



VINONNEWS

La Newsletter de la CAVB

N°42 du mois de février 2013

Chers amis,

Feu vert de l'INAO pour le VCI sur les AOC Blanc !

Le Comité national de l'INAO vient de donner un avis favorable sur le projet de décret permettant l'application du système VCI (Volume Complémentaire Individuel), à l'ensemble des vins blancs secs tranquilles AOC. Cette décision intervient suite au dispositif expérimental mis en place sur les AOC de Chablis depuis plusieurs années.

Les demandes à déposer auprès de l'INAO passeront par les Organismes de Défense et de Gestion des appellations, qui devront aussi consulter les interprofessions pour avis.

Les demandes pourront être formulées par les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) selon deux étapes :

- *une demande d'inscription sur la liste des AOC pouvant recourir au VCI accompagnées d'éléments techniques et économiques. Cette liste sera soumise à la validation du Comité national et sera homologuée par décret.*
- *une demande annuelle de constitution de VCI accompagnée d'une argumentation technique. Les demandes seront soumises à l'approbation du Comité national.*

Ce nouveau dispositif entrera en vigueur dès la publication du décret permettant son application.

Le VCI est un système de mise en réserve, qui permet aux producteurs de produire au-delà du rendement annuel, dans la limite du rendement butoir, afin de constituer un volume individuel pouvant être mobilisé ultérieurement, en cas de récolte déficiente sur le plan qualitatif ou quantitatif. Par ailleurs, une expérimentation VCI est également en cours pour les vins rouges dans le bordelais, depuis 2010, pour une durée probable de cinq ans. L'essai concerne plusieurs appellations de la région.

La CAVB a interrogé les ODG ce début d'année pour connaître les appellations candidates au VCI, une vingtaine d'ODG sont volontaires pour recourir à ce nouveau système.

Des réunions de travail vont avoir lieu sans tarder avec l'INAO et les ODG pour préparer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et permettre son suivi et son contrôle pour les AOC concernées.

*Amicalement
Le président de la CAVB
Jean-Michel Aubinel*

Sommaire

- **Infos nationales** : régulation des plantations, réforme de la PAC, maladies du bois, publication du décret relatif programme viti-vinicole 2013, mentions château et clos,
- **Infos ODG** : cahiers des charges et aire de proximité immédiate, réunion ODG, campagne d'affectation parcellaire 2013.
- **Infos techniques** : Formation dégustation 2013, Certiphyto.
- **Infos main d'œuvre** : Travail à la tâche, exonération cotisation patronale TO-DE, Taux versement transport.
- **Infos fiscales** : DPA/DPI, remboursement TIC, remboursement TVA.
- **Infos Service accompagnement** : taux d'emprunt préférentiel, diagnostic personnalisé d'exploitation, annuaire filière viticole.
- **Divers**

- **Régulation des plantations, la mobilisation doit se maintenir !**

Un grand pas a été franchi dans la lutte pour le maintien d'un encadrement des plantations avec les conclusions du groupe de réflexion à haut niveau (GHN) du 14 décembre dernier. Ces conclusions sont encourageantes puisque la Commission se prononce pour la première fois **en faveur d'un encadrement communautaire** de toutes les plantations de vignes. Mais elles ne sont pas totalement satisfaisantes notamment la durée du nouveau système. Il appartient désormais à la présidence irlandaise du Conseil de traduire ces conclusions dans un dispositif législatif et d'en discuter avec les autres Etats membres, la Commission et le Parlement européen. Le projet devrait être connu dans le mois de février et un accord trouvé d'ici le mois de mai ou juin entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen.

La CNAOC et EFOR ont décidé d'entreprendre un certain nombre d'actions pour obtenir des améliorations sur plusieurs points de la proposition du GHN. Tout d'abord au Parlement européen pour convaincre les députés qu'il serait prématuré de reprendre à leur compte les conclusions du GHN. Lors de la réunion de l'Intergroupe Vin auquel participait la CNAOC le 16 janvier dernier, les députés ont pris acte des avancées dans les discussions mais ont souhaité maintenir une position forte pour inciter la Commission et le Conseil à aller plus loin. Le 23 janvier, la Commission de l'agriculture a voté à une très large majorité l'amendement de compromis du rapporteur Michel Dantin qui prévoit un prolongement du dispositif actuel jusqu'en 2030. D'autres initiatives ont été prises au niveau national pour inciter le gouvernement français à ne pas relâcher ses efforts. Signalons notamment la participation de la CNAOC à une table ronde sur la régulation à l'Assemblée Nationale le 15 janvier. Mais aussi le vote d'une résolution par la Commission des affaires européennes du Sénat le 23 janvier. Les députés et les sénateurs soulignent notamment que le nouveau dispositif doit être pérenne (et non pas d'une durée de 6 ans) et que l'entrée en application doit être repoussée au 31 décembre 2018 au moins pour laisser le temps aux titulaires de droits de plantation de pouvoir les utiliser. Le Parlement européen débatera de la réforme de la PAC et de ce sujet lors de la séance plénière du mois de mars. *[source CNAOC]*

- **Réforme de la PAC, programme national viticole et paiements directs**

Le conseil spécialisé vin de FranceAgrimer a validé le 19 décembre dernier le projet de programme national viticole pour les années 2013 à 2018. Plusieurs inconnues pèsent encore sur sa réalisation. Tout d'abord les décisions qui tardent à être prises sur le budget de l'Union européenne et de la PAC. Et bien évidemment le programme national risque de connaître le même sort que celui du budget de la PAC. Ensuite les décisions qui seront prises par le ministère français de l'agriculture avant le 1er août 2013 sur le transfert total ou partiel du programme national viticole vers l'enveloppe horizontale des paiements directs. Le risque est grand que les autres filières agricoles qui émergent aux paiements directs et ne bénéficient pas de soutiens spécifiques demandent au ministère compte tenu de l'évolution des budgets et du partage du gâteau entre un plus grand nombre de filières de transférer une partie du programme viticole vers les paiements directs. Dans ce cas ce serait d'autant moins de soutiens pour la restructuration du vignoble, les investissements et la promotion. De quoi décevoir les espoirs de nombreux vignerons. La CNAOC et son président ont profité de la réunion du conseil spécialisé Vin de FAM pour rappeler que le programme national viticole constitue la priorité absolue de la filière et demander au ministère de l'agriculture de tout faire pour assurer sa pleine réalisation. *[source CNAOC]*

- **Maladies du bois**

Notre représentant national a profité de l'inscription à l'ordre du jour au conseil spécialisé de FranceAgrimer du 23 janvier de l'activité du fonds pour la promotion, la recherche et le développement des filières viticole et cidricole en 2012 pour rappeler l'importance des maladies du bois et la nécessité d'en faire une priorité. D'autres organisations sont intervenues dans le même sens. La CNAOC a demandé à ce que soit présenté un état des lieux précis de la portée de ce fléau mais aussi de faire un point sur les actions de recherche en cours et les acteurs mobilisés.

L'objectif doit être de définir des priorités dans la recherche et de mieux organiser le pilotage entre les différents acteurs. Le président du conseil spécialisé a annoncé qu'un point complet serait fait lors d'une prochaine réunion sur ce sujet important.

- **Retard dans la publication du décret relatif au programme national viti-vinicole pour 2013**

L'AGPV qui regroupe les fédérations nationales (caves coopératives, CNAOC, VIF et fédération vin de pays) ont adressé un courrier au ministère de l'économie et des finances pour rappeler la nécessité de publier le plus rapidement possible le décret relatif au programme national vitivinicole pour 2013 afin de permettre sa mise en œuvre, en particulier pour la mesure concernant l'appui aux investissements. L'objectif initial était l'ouverture du dispositif le 1^{er} janvier 2013. Cette mesure, a connu un vrai succès dans la programmation précédente et est très attendue par les entreprises. Malheureusement, le calendrier initial n'a pas pu être respecté en raison de l'absence de signature du décret dans les délais impartis. Cette situation provoque des grandes incompréhensions sur le terrain puisque les guichets étaient censés être ouverts à partir de la fin du mois de janvier 2013. [source CNAOC]

Les décrets sont aujourd'hui signés et vous pouvez vous procurer les dossiers définitifs de demande sur le site de France Agrimer et de la CAVB.

- **Parlement européen 6 février 2013 - discussion séance plénière mentions Château et Clos**

Le projet de règlement autorisant les producteurs américains à utiliser les mentions « château » et « clos » a provoqué une vive émotion et débouché sur de fortes réactions de la profession et du ministre français de l'Agriculture. Les organisations professionnelles nationales et européennes ont sensibilisé ces derniers mois les décideurs et notamment le Parlement européen sur la portée de ce projet. Elles ont notamment saisi les députés européens et leur ont présenté ce dossier au cours de plusieurs réunions de l'Intergroupe Vin au Parlement européen. Les députés ont décidé d'interpeller la Commission. Astrid LULLING, Michel DANTIN et plusieurs de leurs collègues ont posé une question orale à la Commission lors de la séance plénière du Parlement européen à Strasbourg ce mercredi 6 février. Les députés des autres groupes politiques se sont associés à cette interpellation. La Commission s'est contentée de souligner que le sujet était délicat avec de fortes implications politiques. Elle a souligné que les mentions traditionnelles n'étaient pas des droits de propriété intellectuelle. La Commission a confirmé qu'à ce stade aucune décision n'était prise, qu'elle prendrait en compte les intérêts des producteurs européens et poursuivrait l'examen de la demande américaine. S'agissant des députés, plusieurs sont intervenus sur la question centrale de la définition. Les autres ont interpellé pêle-mêle la Commission sur l'usurpation des noms d'appellation d'origine, la protection des mentions traditionnelles, la fabrication de wine kits. Le parallèle a été fait à plusieurs reprises entre ce dossier et les sujets coupage rosé et droits de plantation.

Le Commissaire CIOLOS doit se déplacer à Bordeaux le vendredi 22 février prochain et échangera avec les professionnels sur ce sujet. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces discussions. [source CNAOC]

INFORMATIONS ODG

- **Modification des Cahiers des charges sur aire de proximité immédiate**

Des décrets ont été publiés au journal officiel en vue de la modification des cahiers des charges des appellations sur l'article aire de proximité immédiate :

- **AOC Grands-Echezeaux** : ajout de la commune Vosne Romanée,
- **AOC Bourgogne, Bourgogne PTG, Coteaux Bourguignons** : ajout des communes d'Avenas, Chasselay, Dardilly, Fleurieux sur l'Arbresle et Saint Bel dans le Rhône.

- **Réunion ODG le 4 mars sur flavescence dorée**

Une nouvelle réunion est organisée avec les présidents d'ODG le 4 mars prochain sur le sujet flavescence dorée afin d'organiser le travail de prospection en 2013 et définir un programme d'actions sur la Bourgogne.

- **Affectation parcellaire Bourgogne-Crémant de Bourgogne-Coteaux Bourguignons**

La campagne est répartie !

⇒ **Crémant de Bourgogne :**

Pour la production de Crémant de Bourgogne, un engagement parcellaire annuel au 31 mars permet de bénéficier du rendement de l'appellation Crémant de Bourgogne et éventuellement d'une réserve interprofessionnelle. Cet engagement parcellaire peut être dénoncé au plus tard le 31 juillet via une déclaration de renonciation téléchargeable sur les sites de la CAVB et l'UPECB. L'absence d'engagement parcellaire contraindra le viticulteur à produire son crémant aux conditions de l'appellation Bourgogne blanc (quel que soit le cépage). Dans ce cas, il devra fournir une déclaration d'intention de production à l'UPECB 72 heures avant les vendanges. A défaut de tout engagement, la parcelle produit l'appellation la plus restrictive et il ne sera pas possible de déclarer du vin de base Crémant de Bourgogne sur la déclaration de récolte.

⇒ **Bourgogne – Coteaux Bourguignons (Bourgogne Grand ordinaire) :**

La production de Bourgogne à partir d'une parcelle pouvant produire une appellation avec des conditions plus restrictives nécessite un engagement parcellaire annuel avant le 15 mai qui peut être dénoncé jusqu'au 15 juin. S'il n'y a pas d'engagement, la parcelle est conduite avec les conditions de l'appellation la plus restrictive et il ne sera pas possible de déclarer du Bourgogne ou du Coteaux Bourguignons sur la déclaration de récolte. Par contre, il sera possible de replier après la déclaration de récolte (si le repli est possible).

⇒ **Bourgogne en Beaujolais:**

La déclaration d'affectation parcellaire est à effectuer 2 ans à l'avance avant le 15 mai pour les parcelles délimitées en Beaujolais ou Beaujolais villages. L'affectation n'est plus annuelle : elle n'est donc à réaliser qu'une seule fois. En cas de renonciation ou de non-respect de l'affectation parcellaire, elle est à renouveler.

Les affectations ayant déjà été effectuées fin 2011, les déclarations d'affectation à remplir avant le 15 mai pour une production en 2015 ne concernent que des parcelles pas encore affectées ou ayant renoncées à l'AOC Bourgogne.

Seuls les vins produits à partir de raisins issus de parcelles qui ont fait l'objet d'une déclaration d'affectation parcellaire pourront revendiquer l'appellation « Bourgogne », sous réserve d'une identification de la parcelle ou d'une tolérance accordée par l'INAO.

**TOUTE AFFECTATION PARCELLAIRE DOIT ETRE RETOURNEE A LA CAVB :
AU PLUS TARD LE 31 MARS pour le Crémant de Bourgogne
AU PLUS TARD LE 15 MAI pour le Bourgogne et le Coteaux Bourguignons (BGO)**

INFORMATIONS TECHNIQUES

- **Formations dégustation CAVB/BIVB/UPECB**

Un planning des futures formations à la dégustation a été établi pour le mois d'avril. Il s'agit de formations proposées aux dégustateurs pour l'évaluation des vins lors des commissions d'exams organoleptiques dans le cadre de la production des vins d'AOC de Bourgogne (SAQ, ICONE, UPECB). Il a été décidé de rapprocher les programmes de formation à la dégustation CAVB (pour dégustation ICONE), Suivi Aval qualité du BIVB et l'UPECB (pour les Crémants) afin de créer un collège unique et de donner accès à tous les professionnels formés aux 3 types de dégustation ensuite. Cette formation fera l'objet d'une épreuve de qualification des juges sur la base de leurs performances sensorielles et la maîtrise des fiches de dégustation. Pour ceux d'entre vous qui valideront cette formation, nous

transmettrons votre dossier à ICONE, au BIVB (service SAQ) et à l'UPECB (Crémant) qui vous convoqueront pour leurs dégustations.

Ces formations sont proposées :

- A tout nouveau dégustateur qui souhaite participer aux jurys de dégustation UPECB, ICONE et SAQ.
- Aux dégustateurs qui ont échoué aux tests ICONE faits en 2011/2012, qui ont été informés par ICONE et qui souhaitent continuer à pouvoir participer aux dégustations ICONE.

Saône et Loire

Lieu : Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) 520, avenue de Lattre de Tassigny - 71000 MACON

Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5
12/04 matin	12/04 après midi	19/04 matin	25/04 matin	25/04 après midi

Côte d'Or

Lieux : CITVB (6 rue du 16^e chasseur à Beaune) et CAVB (132 route de Dijon à Beaune)

Groupe 1

Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5
10/04 matin CITVB	10/04 après midi CITVB	18/04 matin CAVB	24/04 matin CITVB	24/04 après midi CITVB

Groupe 2

Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5
11/04 matin CITVB	11/04 après midi CITVB	18/04 après midi CAVB	26/04 matin CITVB	26/04 après midi CITVB

Yonne

Lieu : Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) à Chablis, 1 rue de chichée

Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5
09/04 matin	09/04 après midi	17/04 après midi	23/04 matin	23/04 après midi

Pour s'inscrire, merci de contacter Marion SAÛQUERE : 03-80-25-00-21 m.sauquere@cavb.fr

Pour les dégustateurs qui ont suivi le test ICONE et qui doivent revalider des modules (validation partielle), des formations perfectionnement vont leur être proposées sous la forme de ½ journée de formation. Le planning n'est pas encore établi à ce jour.

- **Certiphyto : un certificat obligatoire pour les professionnels utilisant des produits phytopharmaceutiques**

Afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (ou phytosanitaires), tout utilisateur ou distributeur à des fins professionnelles devra posséder un certificat d'aptitude obligatoire :

- à partir d'octobre 2013 dans les secteurs de la distribution de produits phytopharmaceutiques, de la prestation de services et du conseil,
- à partir d'octobre 2014 pour les autres professionnels utilisant des pesticides : agriculteurs et salariés agricoles, forestiers, agents des collectivités territoriales...
- À partir de 2015, le certificat Certiphyto devra être obligatoirement présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel.

Tous les usages de pesticides sont concernés, qu'ils soient agricoles, forestiers ou non agricoles (parcs publics, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, voiries et trottoirs, zones industrielles, terrains militaires, aéroports, voies ferrées...). Le certificat individuel peut être obtenu soit par équivalence avec un diplôme délivré dans les 5 années précédentes, soit par une formation adaptée à chaque activité.

INFOS MAIN D'OEUVRE

- **Travail à la tâche**

Suite à de nombreux contrôles de l'inspection du travail, nous vous rappelons que vos tacherons doivent travailler seuls dans les vignes, et que l'employeur est responsable du personnel exerçant une activité dans ses vignes. Si un tâcheron se fait aider par un membre de sa famille sans être déclaré, cela peut être assimilé à du travail dissimulé.

- **Exonération de cotisations patronales Travailleurs occasionnels-Demandeurs d'Emploi**

Pour mieux connaître et comprendre les calculs qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2013, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

<http://www.msa-bourgogne.fr/lfr/documents/11566/48459/Notice+compl%C3%A9mentaire+MSA+-+exon%C3%A9rations+travailleurs+occasionnels+-+2013.pdf>

- **Taux versement transport.**

Les taux de versement transport évoluent :

- Communauté d'agglomérations de Beaune- Chagny- Nolay : 0.30% pour Beaune, 0.27% pour les autres communes.
- Communauté d'agglomérations de Dijon : 2%
- SITU du Mâconnais- Val de Saône : 0.60%
- Communauté d'agglomération Chalon- Val de Bourgogne : 1%
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 0.55%

INFOS FISCALES

- **DPA-DPI**

Dans la dernière Vinonews, nous évoquons ces dotations. Quelques précisions peuvent être apportées. Les Dotations pour Aléas (DPA) ne sont pas les plus avantageuses, la majorité des aléas climatiques étant pour la viticulture assurables. En revanche, la Dotation pour Investissements (DPI) semble plus intéressante notamment pour des rotations lentes de stock. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseillers comptables pour de plus amples informations avant le 31 mars 2013.

- **Remboursement partiel de la Taxe Intérieure de Consommation**

Le formulaire de remboursement partiel de la TIC au titre de 2012 est disponible sur notre site internet. (ancienne TIPP).

- **Modification des taux de TVA à compter du 1er janvier 2014**

Cette modification n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2014 afin de financer une partie du crédit d'emploi pour la compétitivité et l'emploi.

Tous les niveaux de TVA seront impactés.

- Diminution du taux réduit de TVA de 5,5 % à 5 %,
- Augmentation du taux de 7 % à 10 %
- Le taux normal de TVA fixé à 19,6 % sera relevé à 20 %.

INFO SERVICE ACCOMPAGNEMENT

- **Taux d'emprunt préférentiel**

Les établissements bancaires, dans leur majorité et lorsqu'ils ont été sollicités par leurs clients, ont mis en œuvre des taux et délais de remboursement prenant en considération la récolte très faible de 2012. Si malgré tout, vous aviez entrepris des démarches auprès de votre établissement bancaire sans succès, merci de vous rapprocher du service accompagnement de la CAVB. (c.huber@cavb.fr, 03 80 25 00 24)

Communiqué Crédit Agricole

Les nombreux aléas climatiques de 2012 impactent la production du vignoble bourguignon, génèrent des déficits de trésorerie et des baisses de revenus à moyen terme. Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne propose son expertise aux viticulteurs bourguignons et met en place des financements destinés à soutenir leur trésorerie. Ces mesures s'accompagnent de conditions bonifiées pour les Jeunes Viticulteurs. Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller qui étudiera avec vous la solution la plus appropriée à votre situation.

- **Diagnostic personnalisé d'exploitation**

Le service accompagnement CAVB vous propose de réaliser un diagnostic global de votre exploitation pour:

- Faire un état des lieux
- Repérer les forces et faiblesses
- Comprendre vos enjeux
- Vous proposer un accompagnement neutre
- Vous mettre en relation avec des experts

Ce diagnostic n'a pas valeur d'audit et est une démarche volontaire. Ce diagnostic est avant tout destiné aux exploitations fragilisées. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Charlotte HUBER c.huber@cavb.fr, 03 80 25 00 24.

- **Annuaire filière viticole bourguignonne**

Le service accompagnement de la CAVB met à votre disposition un annuaire recensant l'ensemble des interlocuteurs de la filière. Vous pouvez vous le procurer à la CAVB ou auprès de vos ODG.

DIVERS

- **Appel à projet semaine des climats de Bourgogne**

Fin janvier, la France annonçait que la candidature des climats du vignoble de Bourgogne devrait patienter une année supplémentaire, pour un classement au Patrimoine mondial à l'horizon 2015. D'ici là, la mobilisation ne faiblit pas, bien au contraire ! En témoigne **l'organisation de la première « Semaine des climats », du 27 mai au 2 juin**. Son objectif ? Favoriser l'appropriation du projet par tous les acteurs du territoire et valoriser les initiatives locales mises en place tout au long de l'année ... le tout autour d'**une programmation grand public et festive**.

Participez ! Viticulteur, association, entreprise, particulier, étudiant, artiste, sportif, scientifique... chacun pourra proposer une manifestation ou la restitution d'une action, qui viendra enrichir le programme de la Semaine (Appel à projet et fiche d'inscription sur www.climats-bourgogne.com à déposer avant le 20 mars 2013). La semaine se clôturera autour d'une journée pédagogique et une soirée festive au cœur des carrières de Comblanchien, le samedi 1^{er} juin...

- **Portes ouvertes à la Maison familiale de GrandChamps**

La Maison Familiale organise sa journée Portes Ouvertes le samedi 16 mars. Ce sera l'occasion de découvrir les formations : 4ème-3ème les métiers de la nature et des services Bac Professionnel (en 3 ans) Technicien Conseil-Vente Vins et spiritueux Bac Professionnel (en 3 ans) CGEA Vigne et Vin BTSA Technico-commercial en Vins et spiritueux Animations réalisées par les élèves Dégustations....

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de M Perrousset, pépiniériste viticole à Igé le 8 février dernier. Que sa famille reçoive ici l'expression de nos sincères condoléances.

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en janvier 2013

- 22 janvier : Conseil d'administration de la CNAOC
- 23 janvier : présélection Concours Général Agricole à Mâcon. Le 1er février en Côte d'Or
- 24 janvier : Assemblée Générale de l'ODG Mercurey
- 26&27 janvier : Saint Vincent Tournante à Châtillon
- 31 janvier : Comité de pilotage Bassin de la Dheune
- 4 février : Assemblée Générale de l'ODG Givry
- 5 février : assemblée Générale d'ICONE
- 6 février : AG de l'ODG Volnay
- 7 février : assemblée générale de l'ODG marc et fine de Bourgogne
- 12 février : AG de l'ODG Savigny
- 13 février : réunion préfecture de Saône et Loire sur maladies du bois
- 13 février : Conseil foncier 21 et AG des ODG Bourgogne Vezelay & Santenay
- 14 février : Conseil d'administration CAVB
- 15 février : réunion Flavescence dorée avec la Fredon
- 19 février : conseil d'administration de la CNAOC
- 20 février : réunion flavescence dorée avec les ODG de l'Yonne
- 21 février : conseil de bassin à Mâcon

Les prochains RDV de la CAVB

- 27 février : Inauguration espace Bourgogne au Salon de l'Agriculture
- 1^{er} mars : Assemblée Générale du GJPV
- 4 mars : Réunion présidents ODG
- 5 mars : Assemblée Générale de l'ATVB
- 6 mars : AG de l'ODG Gevrey Chambertin
- 6 mars : Union des communales CAVB
- 7 mars : AG de l'ODG Maranges et GC de Chassagne et Puligny
- 7 mars : Union des régionales CAVB
- 12 mars : AG de l'ODG Coteaux Burgonds
- 13 mars : AG de l'ODG Irancy
- 14 mars : AG de l'ODG Montagny
- 28 mars : Conseil d'administration de la CAVB

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.

Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Pour accéder à l'espace adhérent : *identifiant : bourgogne, mot de passe : cavb*

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon- BP 80266-21207 Beaune Cedex

☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27

mail : cavb@cavb.fr

Site internet : www.cavb.fr Rédacteurs : Marion SAÛQUERE, Séverin BARIOZ et Charlotte HUBER.